



Association ARDACT

40 avenue Maryse Bastié
Maison de l'Industrie
33520 BRUGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

E-mail : cac@bsf.fr

23 Quai de Paludate - Immeuble Manager Saint Jean / 33800 Bordeaux / Tél.: 05 57 59 02 02
BSF Audit / SAS de Commissariat aux Comptes au capital de 300 000 € - membre de la Compagnie Régionale de Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine
RCS Bordeaux / N° SIRET 533 372 603 00035 / Code IAF 6920Z / N° de TVA Intracommunautaire FR 01533372603

www.groupe-bsf.fr

Association ARDACT

40 avenue Maryse Bastié
Maison de l'Industrie
33520 BRUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'association ARDACT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARDACT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux
Le 20 avril 2026

Le commissaire aux comptes

BSF AUDIT

DocuSigned by:

FEFB3229FDCE4DF...

Daniel RODRIGUES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Total	Total		

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations	4 500	4 500		0.00
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	75 006	57 638	17 368	30.13
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats	31 256	19 475	11 781	60.49
. Legs, donations et assurances-vie	31 256		31 256	N/S
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		24 464	- 24 464	-100
Utilisations des fonds dédiés		1 343	- 1 343	-100
Autres produits	136 889	207 806	- 70 917	-34.13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	278 907	315 226	- 36 319	-11.52

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	184 781	293 956	- 109 175	-37.14
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	13 340		13 340	N/S
Autres charges	62 513	19 475	43 038	220.99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	260 634	313 431	- 52 797	-16.84
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	18 274	1 795	16 479	918.05

PRODUITS FINANCIERS

De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	567		567	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	567		567	N/S

CHARGES FINANCIERES

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)				

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	65		65	50	15
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	65		65	50	15
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	57 128		57 128	48 940	8 188
Valeurs mobilières de placement	450 567		450 567		450 567
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	383 031		383 031	634 952	- 251 921
Charges constatées d'avance				133	- 133
TOTAL (II)	890 726		890 726	684 024	206 702
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	890 791		890 791	684 074	206 717

BILAN(SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

. Fonds propres statutaires

. Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

. Fonds statutaires

. Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

. Réserves statutaires ou contractuelles

. Réserves pour projet de l'entité

. Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous total)

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

63 499

44 658

18 841

FONDS REPORTES ET DEDIES

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

13 340

13 340

TOTAL (II)

13 340

13 340

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

54 009

7 568

46 441

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

749 041

631 848

117 193

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

10 903

10 903

TOTAL (IV)

813 953

639 416

174 537

Ecart de conversion passif (V)

TOTAL PASSIF

890 791

684 074

206 717

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser

. acceptés par les organes statutairement compétents

. autorisés par l'organisme de tutelle

Dont en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNES

ANNEXE

PREAMBULE

L'ARDACT est un établissement actif au répertoire SIRENE depuis le 27 novembre 2015.

L'ARDACT (Association Régionale pour le Développement de l'alternance et des Compétences industrielles sur le Territoire) est une Association loi 1901 dont l'objet est de promouvoir le développement d'une offre de formation en alternance et de développement des compétences déployées dans les industries technologiques dans les territoires.

L'ARDACT doit coordonner et appuyer l'action de ses adhérents pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.

L'ARDACT portera tous projets concourant à la réalisation des objectifs en recevant et en gérant toute subvention ou financement de toute nature contribuant à la réalisation de ces projets.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 890 791,25 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 18 840,70 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/04/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable sans impact sur les comptes de l'association.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
- Créances, Dettes et Liquidités
Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.
Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable
- Provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	50	15		65
TOTAL	50	15		65

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	57 128	57 128	
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	57 128	57 128	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	22 500
Autres produits à recevoir	
TOTAL	22 500

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	42 862	1 795			44 658
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 795	-1 795	18 841		18 841
Dont générosité du public					
Situation nette	44 658		18 841		63 499
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	44 658		18 841		63 499
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public						13 340	
TOTAL						13 340	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	54 009	54 009		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	749 041	749 041		
Produits constatés d'avance	10 903	10 903		
TOTAL	813 953	813 953		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 719
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 719

Annexe (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Tableau des Ressources**

Tableau des ressources de l'année conformément au règlement CRC n°2009-10 du 31 décembre 2009, afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	4 500
- Reversements de cotisations	
Subventions reçues	75 005
Autres produits d'exploitation perçus	199 402
Produits financiers perçus	
TOTAL DES RESSOURCES	= 278 907 Euros

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1 812 € E.

Subventions de fonctionnement obtenus

Un reliquat de la subvention FORINDUSTRIE afférente à l'exercice 2024 a été encaissé pour 5 €.

Une nouvelle convention de subvention FORINDUSTRIE a été conclue le 28 octobre 2025 pour la période 2025/2026, pour un montant global de 75 000 €, destinée au financement d'un projet de déploiement d'une plateforme digitale gamifiée.